

# CHARTRE HANDICAP

## ADHESION A LA CHARTRE

Après avoir pris connaissance des engagements prévus par la deuxième charte Handicap, signée en 2019 par la Conférence des grandes écoles et par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation (MESR) et le secrétariat d'état en charge des personnes handicapées,

Je soussigné, Paul Friedel, Directeur de l'Ecole IMT Atlantique, déclare vouloir mettre en œuvre les mesures proposées dans la charte au sein de notre établissement et renouvelle dans leur fonction *ad intérim* :

Monsieur Bertrand Seys, comme référent handicap pour le campus de Brest -  
tél : 02 29 00 11 74 - courriel : [bertrand.seys@imt-atlantique.fr](mailto:bertrand.seys@imt-atlantique.fr)

Madame Catherine Bon, comme référente handicap pour les campus de Nantes et de  
Rennes - tél : 02 51 85 81 31 - courriel : [catherine.bon@imt-atlantique.fr](mailto:catherine.bon@imt-atlantique.fr)

Fait à Plouzané, le 8 avril 2019.

Pour l'Ecole Le Directeur  
Paul Friedel



IMT Atlantique Bretagne-Pays de la Loire - [www.imt-atlantique.fr](http://www.imt-atlantique.fr)

Campus de Brest  
Technopôle Brest-Iroise  
CS 83818  
29238 Brest Cedex 03  
T +33 (0)2 29 00 11 11  
F +33 (0)2 29 00 10 00

Campus de Nantes  
4, rue Alfred Kastler - La Chantrerie  
CS 20722  
44307 Nantes Cedex 3  
T +33 (0)2 51 85 81 00  
F +33 (0)2 51 85 81 99

Campus de Rennes  
2, rue de la Châtaigneraie  
CS 17607  
35576 Cesson Sévigné Cedex T  
+33 (0)2 99 12 70 00 F+33 (0)2  
99 12 70 08